

COMITÉ CENTRAL

RÉPUBLICAIN

DES VINGT ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Les vingt Comités d'arrondissement, réunis en Assemblée générale, le 20 septembre 1870, salle de l'*Alcazar*, ont pris les résolutions suivantes :

I

La République ne peut pas traiter avec l'ennemi qui occupe son territoire.

II

Paris est résolu à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de se rendre.

III

La levée en masse sera immédiatement décrétée à Paris et dans les départements, ainsi que la réquisition générale de tout ce qui peut être utilisé pour la défense du pays et la subsistance de ses défenseurs.

IV

La remise immédiate de la police municipale entre les mains de la Commune de Paris; en conséquence, suppression de la Préfecture de police.

V

L'élection rapide des membres de la Commune de Paris, qui se composera d'un Conseiller municipal à raison de dix mille habitants.

Il est arrêté que les résolutions ci-dessus seront portées par voie d'affichage, à la connaissance de la population de Paris, et qu'elles seront en même temps notifiées au Gouvernement par une commission de vingt délégués des vingt arrondissements.

POUR LES VINGT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET PAR DÉLÉGATION :

Ch. Beslay,	Cornu,	Lefrançais,	J.-B. Perrin,
Z. Camélinat,	E. Dupas,	Ch. Longuet,	G. Ranvier,
Ch.-L. Chassin,	E. Duval,	L. Michel,	Émile Roy,
Eug. Chatelain,	Johannard,	G. Mollin,	Toussaint,
A. Claris,	P. Lanjalley,	G. Pagnerre	Vertut.